

résistance de l'amiral, le ditacteur improvisé hésita la marche, et on envoya à Alger un journaliste, M. du Bouzet, comme commissaire extraordinaire.

L'ordre se rétablit un moment, mais bientôt les empressements et les folles entreprises de « la Commune » recommencèrent. M. du Bouzet voulut ré-iter. Plusieurs émeutes se succédèrent, les projets de séparation de l'Algérie d'avec la France furent remis en avant, avec impudence par la presse qui soutenait la Commune.

Celle-ci prétendait, pour réaliser son dessein et chasser M. du Bouzet, avoir la direction de la milice, seul force qui nous reste. M. du Bouzet résistait, sentant que c'était sa perte et peut-être celle de la colonie; enfin, poussé à bout, il fit dissoudre il y a vingt jours, par un décret de Bordeaux, le conseil municipal.

Celui-ci refusa de sortir de la Mairie et continua ses fonctions malgré le décret.

Menacé alors de l'application des lois par M. du Bouzet, il appela la populace à son aide, et, grâce à une émeute, il obtint de la faiblesse et la peur, il fut bien le dire, de M. du Bouzet un arrêté qui lui rendait ses pouvoirs et ses fonctions jusqu'au 5 février dernier, jour où devaient avoir lieu des élections nouvelles.

Tous les honnêtes gens respiraient. Ils espéraient être débarrassés enfin de ces hommes qui, depuis quatre mois et demi, nous tenaient courbés sous le joug de terreur. Il n'en a rien été.

Ces hommes qui ont érigé en système la violation des lois et la révoite contre l'autorité, ces hommes qui ont attenté à la liberté individuelle en faisant arrêter illégalement les principales autorités de la colonie, lesquelles n'ont même pas, il faut bien le constater, osé se plaindre de ce crime (puni de la réclusion par la loi) ni devant la justice, ni devant l'opinion; ces hommes qui ont voulu, qui veulent encore profiter des malheurs de la France pour lui infliger les derniers outrages, en se séparant pour périr et entraîner dans leur perte toute la population coloniale qui n'est pas à même de se suffire de longtemps (crime prévu encore et puni par nos codes, surtout en présence de l'ennemi qui occupe le territoire français), ces hommes ont trouvé une population assez terrorisée par la pression des clubs et des journaux anarchistes, ou assez dépourvue de sens moral pour les réaliser.

La « Commune révolutionnaire » d'Alger est réinstallée depuis mardi et va recommencer son œuvre.

M. du Bouzet s'est retiré le jour même en donnant sa démission, et la Délégation de Bordeaux vient de nommer pour le remplacer un tenant de la politique gambettiste, M. Alexis Lambert, qui était simple secrétaire de la mairie de Constantine, à la fin de l'année dernière 1870, et qui devient le premier fonctionnaire de la colonie après avoir passé trois mois à la préfecture d'Oran !!!

Tout cela va-t-il encore durer longtemps? La France tolérera-t-elle de pareilles sarabandes? Ici, tout ce qu'il y a de gens honnêtes parlent de rentrer en Europe, si les choses continuent sur ce pied. Les Arabes, témoins de pareils spectacles, pensent le moment venu de se lever et de nous jeter à la mer. Déjà ils ont massacré des colons français près de Soukharra. La première étincelle allumera un redoutable incendie.

Est-ce là ce qu'a voulu le gouvernement de la défense?

N'avait-il pas assez de la guerre avec la Prusse sans vouloir encore soulever la colonie par ses mesures absurdes et par ses décrets?

Les Prussiens dans les Vosges.

Voici la copie textuelle d'un avis de l'administration allemande dans le département des Vosges au sujet des récentes réquisitions imposées depuis l'armistice. Cette pièce nous est communiquée par un Français dont le père est maire d'une commune des Vosges :

Avis. — Conformément à un avis de l'autorité supérieure que je viens de recevoir, il est porté à la connaissance de toutes les communes que :

1° La contribution de 300,000 francs imposée au département des Vosges pour le traitement des officiers doit être payée dans un délai de trois jours, à partir du 18 février courant, soit pour le 21 de ce mois.

fera, selon l'usage consacré, sur le petit rocher de Fiou; il faut rendre justice à ces bandits : ce sont les seules occasions où ils montrent de la bonne foi.

— Je connais cette manœuvre, dit Paul. Maintenant...

— Maintenant, interrompit Surcouf, je vais vous apprendre une bonne nouvelle... En vous chargeant de cette négociation, vous serez infiniment agréable à une personne qui vous estime beaucoup, que vous estimez aussi, et qui demande tous les jours au ciel, dans ses prières, la délivrance du comte Despremons.

Un frisson courut dans les veines de Paul; il fit un violent effort pour assembler quelque syllabe.

— Et... cette... personne... qui demande au ciel...  
— Vous ne devinez pas? demande Surcouf.

Paul fit un signe de tête négatif.  
— On peut tout dire et tout nommer aujourd'hui, continua Surcouf; cette personne est notre belle comtesse Auréole... Auréole Despremons... Que regardez-vous en mer, Paul?... vous découvrez une voile? Est-ce que la mer nous apporte le cadavre de Bantam?

A ce nom d'Auréole, Paul s'était levé comme s'il eût reçu une balle au cœur; mais une réflexion énergique réprima un cri sur les lèvres, et par un mouvement subit il voulut dérober aussi à Surcouf un visage couvert d'une affreuse pâleur.

Une circulaire spéciale à chaque commune motive ainsi cet impôt :

Monsieur le Maire :  
« J'ai l'honneur de vous informer que, par ordre de S. M. l'Empereur, le département des Vosges a été frappé d'une contribution de 300,000 fr., pour améliorer le traitement de Messieurs les officiers depuis la conclusion de l'armistice.

« Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée,  
Le préfet impérial,  
« BITTER. »

2° La contribution d'un million, pour couvrir les pertes causées aux Allemands expulsés et à la navigation, a dû être couverte par la voie d'un emprunt. La plupart des communes n'ayant pas répondu aux propositions que je leur ai faites, dans le but de faciliter la réalisation de cette somme, elle devra être versée dans le délai de huit jours, soit le 26 de ce mois.

3° La contribution de 1,822,356 francs pour la destruction du pont de Fontenoy est à payer dans le délai de quatorze jours, à dater d'aujourd'hui, soit le 3 mars prochain. Aucune réclamation à ce sujet ne sera acceptée. Des mesures de rigueur seront immédiatement mises à exécution pour la contribution non-payée dans les délais ci-dessus.

Le préfet impérial,  
« BITTER. »  
Epinal, le 16 février 1871.

## Dernières nouvelles

L'indemnité qu'exigeait d'abord M. Bismark était de dix milliards.

C'est après une discussion des plus vives que M. Thiers a obtenu une diminution de moitié.

Tous les journaux de Paris s'emparent avec violence contre les exigences de la Prusse. On prend des précautions pour empêcher qu'une démonstration hostile n'amène de nouveaux malheurs, de nouvelles et terribles vengeances de la part de Bismark.

L'entrée des troupes allemandes a été réglée entre l'autorité militaire française et l'autorité militaire allemande. Cette entrée aura lieu mercredi 1<sup>er</sup> mars, à dix heures du matin. L'armée allemande occupera l'espace compris entre la Seine et la rue du faubourg Saint-Honoré, à partir de la place de la Concorde jusqu'au quartier des Ternes. L'effectif des troupes introduites ne dépassera pas trente mille hommes. L'évacuation aura lieu immédiatement après la ratification des préliminaires par l'Assemblée nationale.

La commission nommée par la Chambre pour assister les négociateurs part demain pour Bordeaux. La discussion commencera de suite. L'armée allemande pourvoira elle-même à sa subsistance et ne fera aucune réquisition. Les soldats seront autant que possible logés dans les bâtiments de l'Etat. L'armée française occupera la rive gauche de la Seine. Nul ne pourra se présenter en armes ni en uniforme sur le terrain occupé par les troupes allemandes. (Temps du 28.)

La communication suivante a été envoyée dans la soirée d'hier aux maires :

Le maire de Paris aux maires des vingt arrondissements.

Les Prussiens n'entreront point dans Paris avant mercredi, à dix heures du matin; ils occuperont l'espace compris

Sans se retourner il répondit au capitaine, et, malgré son trouble, il s'estima heureux d'inventer quelque chose d'assez raisonnable.

— J'ai cru entendre... un bruit de rames... C'est que nous sommes dans les parages les plus dangereux... Vous le savez mieux que moi, Surcouf, l'an dernier, le bâtiment de M. Delanier a été ici, en un clin d'œil, entouré par cent pirogues qui semblèrent sortir de l'eau.

— C'est l'histoire de la mort de Vendredi dans Robinson que vous me comptez là, Paul, dit Surcouf en riant; mon Breton en avalerait deux cent, de leurs pirogues... Asseyez-vous, Paul, et poursuivons. Il ne faut pas renvoyer à demain une si grave affaire...  
— Sans doute, sans doute, dit Paul, en essayant de dérober les trois quarts de sa figure à Surcouf.

— Un jour perdu, poursuivit le capitaine, pourrait être fatal au comte Despremons et à sa pauvre femme; je n'ai jamais vu mariage si bien assorti. Ils s'adorent comme deux amants au premier quartier de la lune de miel. Si le moment n'était pas aussi grave, Paul, je vous ferais rire aux larmes... J'avais un jeune passager qui la croyait veuve, et qui...

— Oh! le moment est trop grave! interrompit Paul avec un geste convulsif, — et, d'ailleurs, je connais maintenant cette affaire... Capitaine, je ne crois pas me tromper, nous avons dépassé la côte de Chéribon. n'est-ce pas?

entre la place de la Concorde, la Seine et le faubourg Saint-Honoré et les forts.

Ils y seront rigoureusement cantonnés, ne faisant aucune réquisition, et logés dans les bâtiments de l'Etat.

Aussitôt les préliminaires de paix ratifiés par l'Assemblée, ils évacueront immédiatement.

Ou lit dans le *Moniteur Universel* du 28 Metz demeure française, et Mulhouse nous reste pareillement avec son district, tel qu'il vint s'annexer en 1798 à la France républicaine.

Malheureusement, les conditions nouvelles du commerce international, réglées pour une période de dix années au moins, arrêteront toute prospérité dans cette région industrielle.

Enfin, le chiffre de l'indemnité aurait été fixé à cinq milliards, en déduction desquels viendraient les millions arrachés par les chefs militaires avant et pendant l'armistice.

La journée de dimanche s'est passée à Paris au milieu d'une émotion indiscrutable. Les manifestations qui avaient pour but de célébrer l'anniversaire de la révolution du 24 février 1848 ont eu lieu, en assez grand nombre. Il y a eu des désordres et des excès. Un malheureux curieux, soupçonné de venir épier les faits et gestes des chasseur à pied a été saisi et jeté à la Seine. Il n'a pas été possible de le retirer de l'eau et la victime de la rage de quelque forcené n'a pu échapper à la mort. La victime s'appelle Lambquin. Sa femme, un fonctionnaire très-recommandable, a remplacé à la préfecture de police M. Nusse, chef de la police municipale.

Le *Journal officiel* signale à l'indignation publique les actes déplorables qui se sont passés sur la Place de la Bastille.

La justice recherche les auteurs des crimes qui ont été commis.

## Dépêches télégraphiques

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 27 février.

L'*Officiel* publie la communication suivante :

« Les préliminaires de la paix viennent d'être signés, ils seront soumis au vote de l'Assemblée.

« Un nouvel armistice de quatre jours fait cesser, dès à présent, les réquisitions et contributions de guerre qui augmentent chaque jour.

« Malgré tous nos efforts, il ne nous a pas été possible d'empêcher l'entrée de l'armée allemande dans certains quartiers de Paris.

« Nous n'avons pas besoin de dire les sentiments que fait naître en nous cette épreuve que le gouvernement aurait voulu éviter à Paris. Les négociateurs allemands auraient renoncé à leur entrée dans Paris si l'importante place de Belfort leur avait été concédée. Définitivement on leur a répondu que si Paris pouvait être consolé de ses souffrances, c'était par la pensée que ses souffrances valaient au pays la restitution d'un de ses boulevards tant de fois, et naguère encore, illustré par la résistance de ses soldats.

— Qui, et de beaucoup... je devine votre intention, Paul, vous voulez faire une petite descente chez les colons de Samarang? mais songez-y bien, cela vous fera perdre un temps considérable, et j'ai promis à Auréole Despremons de ne pas perdre une minute quand même l'occasion se présenterait, et elle est plus favorable qu'on ne pouvait l'attendre, puisque avec l'argent de la rançon nous avons ces deux petites Malaises en notre pouvoir... Eh bien, vous ne répondez pas, mon cher Paul?... vous tenez toujours à votre visite à Samarang?...

— C'est que... voyez-vous, capitaine, dit Paul avec des efforts inouïs, je n'ai pas l'honneur de connaître M. le comte Despremons, et...

— Mon Dieu! que dites-vous, interrompit Surcouf au comble de l'étonnement, un brave officier! le continuateur de la grande œuvre de Duplex; un noble Français! Vous avez besoin de le connaître personnellement pour... Vraiment, Paul, je ne vous comprends pas! vous avez encore dans la tête le fracas de la bataille!

— Surcouf avait toutes les vertus et toutes les ressources des grandes choses militaires, la finesse même et la sagacité du soldat accompli; mais toute sa pénétration échouait devant la vulgarité de la vie bourgeoise; il aurait ainsi prolongé cet entretien avec Paul, jusqu'à lendemain, il n'aurait rien deviné.

Paul, qui se trahissait bien plus par sa

« Nous faisons donc appel au patriotisme des habitants de Paris, en les conjurant de rester calmes et unis dans le malheur. »

Le ministre de l'Intérieur,  
ERNEST PICARD.

Paris, 27 février, matin.

Le *Journal des Débats* annonce que les préliminaires de paix ont été signés hier.

Le traité ne doit avoir son entière vaticination qu'après l'acceptation de l'Assemblée. L'armistice est prolongé jusqu'à la ratification.

Le *Journal des Débats* ajoute : nos vainqueurs ont cruellement usé de leur victoire. Les exigences territoriales ont été telles que plusieurs fois MM. Thiers et Jules Favre ont été sur le point de tout rompre au risque de voir la guerre recommencer.

La commission des quinze a partagé l'émotion des négociateurs et c'est la mort dans le cœur et n'ayant plus d'espoir que dans la justice de Dieu que nous avons subi le joug de cette affreuse nécessité.

L'indemnité est de cinq milliards. M. de Bismark a commencé à demander le double.

Mous pardons l'Alsace et Metz et nous gardons les 5/6 de la Lorraine et Belfort.

Les Prussiens entreront à Paris mercredi, ils seront à 30,000. Ils n'iront pas au-delà de la place de Concorde.

M. Thiers et les délégués de l'Assemblée partiront lundi soir (27), pour Bordeaux.

Paris, 27 février.

Le *Journal officiel* annonce qu'un accident lamentable a eu lieu à l'occasion d'une manifestation républicaine sur la place de la Bastille : Une foule d'émeutiers ont pris un agent de police et l'ont jeté dans la Seine; en regagnant la Seine il fut de nouveau jeté dans la rivière, où il se noya. Un magistrat, essayant de le sauver dut prendre la fuite dans une caserne afin d'éviter un sort pareil.

Bordeaux, 27 février.

L'Assemblée n'a pas tenu de séance aujourd'hui. MM. Thiers et Picard sont attendus pour ce soir.

Versailles, 27 février.

Les préliminaires de paix ont été arrêtés le 24 février entre le comte de Bismark et MM. Thiers et Favre, et ont été signés hier.

La publication de ces préliminaires a été laissée à l'initiative du gouvernement français.

Le *Times* contient la lettre suivante qui n'est pas sans intérêt :

« A l'Éditeur du *Times*.  
Monsieur, permettez-moi de vous raconter ce qui m'est arrivé mardi dernier. J'étais dans le train de Calais à Paris, à Paris il y eut un temps d'arrêt. J'étais seul dans un coupé. Un officier prussien monta sur le marche pied, puis après avoir regardé les trois places vacantes, il se tourna vers moi, et me dit : « Voulez-vous bien me donner votre place ? »

Très étonné, je lui répondis que j'aimais mieux le garder en lui demandant pourquoi aucune des trois autres places ne lui convenait. Alors il devint féroce, s'écria qu'il était le maître, qu'il n'avait pas à discuter et qu'il emploierait au besoin la force; bref, il m'ordonna de sortir immédiatement du coupé.

Je n'avais autre chose à faire qu'à obéir, entouré que je me trouvais de centaines de Prussiens. En cherchant un autre compartiment, je trouvai un coupé parfaitement vide que ce Prussien aurait pu prendre s'il ne s'était mis dans la tête de me prendre ma place à moi. Les Français témoins de cet

pâleur que par les hésitations fiévreuses de sa parole, fit un dernier effort pour réparer son imprudente phrase, et dit d'une voix assez ferme :

Capitaine, vous ne m'avez pas laissé achever... Certes, je n'ai pas besoin de connaître personnellement M. le comte... le comte...

— Despremons, souffla Surcouf.

— Despremons, reprit Paul, pour voler à sa délivrance; mais à l'habitation de Vandrusen, j'ai de bons amis dont j'ignore le sort depuis la descente de Bantam, et, puisque je me trouve dans leur voisinage, je me souviens que j'ai des devoirs sacrés d'amitié à remplir.

— Eh bien, dit Surcouf, je vous approuve, et tout peut s'arranger... Le retard ne sera pas long, vous me le promettez, Paul?

— La chaloupe, trois bons rameurs, le temps de sererrer les mains de mes amis s'ils vivent encore... de les pleurer, s'ils sont morts, et un instant après vous mettez à la voile pour Timor.

Surcouf approuva d'un signe de tête, se leva pour donner quelques ordres, et Paul s'aperçut bientôt que le navire changeait de direction et gouvernait vers la droite du détroit.

Le malheureux jeune paraissait plus calme; une résolution énergique était prise; mais laquelle? C'est ce que n'aurait pu deviner le plus sagace des observateurs.

Alahauteur de l'habitation de Vandrusen le Breton mit en panne sa chaloupe

outrage sans motif n'avaient pas l'air du tout étonnés; cela, m'assurèrent-ils, arrive journellement.

« Le nom de cet individu mal poli est Glaser, ingénieur en chef attaché au service de S. M. le roi de Prusse à Versailles. Les gens de cette espèce font grand tort au souverain qu'ils servent; ils sèment les germes d'une haine immortelle dans le cœur du peuple français et grâce à eux, de pacifiques neutres, comme moi, deviennent pour les Allemands des adversaires bien déterminés.

« Je n'avais pas à me disputer avec cet ours prussien, quoique je sache parler allemand aussi bien que lui; j'avais beau lui dire d'ailleurs que j'avais des permis de circuler, délivrés par les plus hauts personnages. *New Glaser* était le maître!

« Il serait bon que leurs supérieurs de Versailles puissent voir ce que ces petits tyrans amassent de haine et rancunes légitimes contre le nom allemand.

« Comme je porte ici une accusation personnelle, contre un individu que je nomme par son nom, je veux signer le mien.

« EDWARD LEE CHILDE.

« 4 Clarges-Street, Piccadilly, 24 février. »

## CONVOI FUNÈBRE

Les amis sances de la famille DEPLANQUE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame FLORE DEPLANQUE, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et salut solennel qui auront lieu le mercredi 1<sup>er</sup> mars, à deux heures et demie, en l'église Notre-Dame.

L'Assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, n° 118.

## OBIT SOLENNEL

Les amis sances de la famille BURETTE-FETTELIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation pour assister à l'obit, qui sera célébré jeudi 2 mars, à 9 heures et un quart, en la paroisse Saint-Martin de Roubaix, pour le repos de l'âme de Monsieur EUGÈNE-JOSEPH BURETTE, secrétaire de l'officier payeur au 11<sup>e</sup> dragon, prisonnier de guerre, décédé à Dillingen (Bavière) le 10 février 1871, sont priés de considérer ce présent avis comme en tenant lieu.

## AVIS

La compagnie du chemin de fer du Nord, en raison des difficultés qu'elle éprouve dans l'expédition et la marche des trains circulant sur son réseau, a l'honneur d'informer le public qu'elle décline toute responsabilité en cas de retards éprouvés par les voyageurs.

Elle rappelle qu'il n'est délivré de billets que sur présentation de sauf-conduits réguliers et que, provisoirement, les bagages à la main sont seuls admis dans les trains.

Quant aux marchandises, elles ne sont expédiées jusqu'à nouvel avis qu'aux risques et périls des expéditeurs ou destinataires, et sans aucune responsabilité de la Compagnie du Nord pour retards, pertes, avaries ou manquants.

## Heures du départ du chemin de fer d'Arras.

VERS LE NORD. — Pour Albert, 8 h. 04 matin. — Corbie, 10 h. 55 matin — Corbie, 3 h. 38 soir. — Albert, 6 h. 16 soir.

VERS PARIS. — Valenciennes et Lille, 8 h. 57 matin, 12 h. 20, 2 h. 20 soir, 7 h. 25 soir, 1 h. 06 matin.

VERS HAZEBROUCK. — Calais et Dunkerque, 5 h. 35 matin, 9 h. 05 matin, 12 h. 25, 5 h. 30 soir, Hazebrouck, 7 h. 30 soir.

Tous ces trains sont omnibus.  
Le jour où il y a du poisson à transporter à Paris un train a lieu à 7 h. 30 du soir jusqu'à Corbie.

et prit la mer.  
Faites-leur mes amitiés à tous, dit Surcouf à Paul du haut de l'échelle et promettez-leur ma visite prochaine.

(La suite à un prochain numéro.)

## NOTICE

EN VENTE AU BUREAU DU JOURNAL DE ROUBAIX.

France et Allemagne

## LA VENGEANCE

PAR TIMON III

auteur de L'HOMME DE PRUSSE

Brochure in-8° — Prix : 50 centimes.

## Avis

Draps pour vareuses et uniformes de gardes nationaux, chez MM. Léon Duthoit et C<sup>o</sup>, 12 rue du Chemin de fer.